

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Lecture et approbation du PV du 18 Mars 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Le Conseil municipal,

Après que Mme LINON et M. TAURUS aient déclaré ne pas prendre part au vote car absents ce jour,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votants

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 11/04/2025

Pour expédition conforme

Le Maire

Jules OTTO





COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 18 mars 2025 à 18h30** sous la présidence de **Monsieur Jules OTTO**.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Aline TOI.

Retard : GERAN Gaston

Absents excusés : Frédéric OTTO, Joël LANCASTRE, Juliette FARNABE, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Joël LANCASTRE donne procuration à Luigi LANCASTRE, Juliette FARNABE donne procuration à Sonia JEREMIE-CAMALET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Jules OTTO.

Secrétaire de séance : Louis-Jules DARES

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** salue l'assemblée en remerciant les membres présents et déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris, au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme sur proposition du Maire, Monsieur Louis-Jules DARES pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En préambule, **Monsieur le Maire** fait savoir que :

-**Mme GOMBAULD** Véronique sera obligée de quitter l'assemblée pendant un moment pour des raisons personnelles et reviendra.

-**Mme DARLY** Marie-Pierre en raison d'une grippe s'est mise un peu à l'écart à cause de la climatisation mais participe bien aux travaux.

Enfin il salue la présence de Monsieur ZAMORE et profite pour interroger ses collègues sur la signification de **CDL**.

Pas beaucoup de réactions !

Monsieur ZAMORE répond qu'il est Conseiller aux **Décideurs Locaux**

Monsieur le Maire profite pour rappeler ses différentes missions auprès de la collectivité durant la période budgétaire mais aussi en dehors de cette période : quand il y a, dit-il, des interrogations ou une mission particulière, il est toujours disponible pour accompagner et écouter la collectivité.

Monsieur le Maire lui réitère ses remerciements.

Monsieur le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Lecture et approbation des deux derniers PV du Conseil municipal
- 2 - Relevé de décisions
- 3 - Débat sur le Rapport des Grandes Orientations Budgétaires 2025
- 4 - Participation au Relais Inter-Entreprises
- 5 - Participation à l'organisation d'une course cycliste à étapes
- 6 - Participation au 74^{ème} tour cycliste de la Guadeloupe UCI 2.2
- 7 - Subvention exceptionnelle à accorder à l'association « PIKAN »
- 8 - Recrutement dans le cadre du dispositif PEC
- 9 - Convention d'adhésion au Centre Départemental de Gestion pour la médecine préventive
- 10 - Questions orales.

***Monsieur GERAN** Gaston arrive à l'instant, il est 18h40, le nombre de conseillers présents passe de 20 à 21.*

Monsieur le Maire propose à la demande dit-il, du DGS, M. **TALBOT**, de rajouter un autre point à l'ordre du jour :

-Recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire motive néanmoins ce rajout par rapport à une situation compliquée à l'école maternelle de Marigot où il faut recourir à un vacataire pour porter assistance à un enfant.

Ce point supplémentaire est accepté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal

Le nombre de sujet à traiter passe de 10 à 11.

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'il y aura deux PV à approuver suite notamment à l'observation de Mme **LINON** qui avait réclamé au moins un compte-rendu du conseil municipal relatif à l'élection du 6^{ème} Adjoint suite au décès de Feu Daniel **CANGO**.

Lecture et approbation du PV du 24 janvier 2025
--

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du **24 janvier 2025**, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité :

-D'approuver le Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

Lecture et approbation du PV du 13 février 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du *13 février 2025*, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Après que **Monsieur le Maire** ait précisé que M. AIRA ne prend pas part au vote car absent,

DÉCIDE à l'unanimité :

-D'approuver le Procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours du mois de février 2025 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
26/02/2025	2025/02-05	• Prestation de service relative à l'installation et la maintenance de licence Microsoft 365 Business Basic pour la commune - Prestataire : Société DATA GUADELOUPE - Coût de l'opération : 31 736,25 € TTC - Durée : 3 ans
10/02/2025	2025/02-04	• Défense des intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel de Basse-Terre dans le cadre d'un avis d'audience à victime - Prestataire : Me Pascale EDWIGE
10/02/2025	2025/02-03	• Prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de renaturation des espaces et établissements publics de la commune - Prestataire : La CEVAD - Coût de l'opération : 36 900,00 € HT - Durée : 15 mois

Le Conseil municipal,

-Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Débat sur le Rapport des Grandes Orientations Budgétaires 2025

RAPPORTEUR : Monsieur GERAN Christopher

M. GERAN Christopher expose :

Préalablement au vote du Budget Primitif, le débat sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** constitue pour les collectivités territoriales, une formalité substantielle en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel, sont détaillés, non seulement les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également, les engagements pluriannuels aussi bien en Investissement qu'en Fonctionnement.

Le présent rapport a été rédigé, conformément au Code Général des Collectivités Locales, afin de servir de base aux échanges des conseillers (ères) municipaux (ales) et de permettre de débattre en toute connaissance de cause, des priorités de la majorité municipale.

Le ROB donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

L'année 2025 marque la dernière étape du mandat municipal qui se présente dans un contexte économique et politique particulièrement incertain.

Malgré tout, la majorité municipale, avec ses différents partenaires, dans le cadre de son programme politique "**Zabitan En NOUS**" annoncé lors de la campagne électorale de **2020**, va poursuivre et achever ses projets structurants tout en s'adaptant aux contraintes exogènes et endogènes à notre collectivité.

Avant d'inviter l'assemblée à débattre des orientations, **Monsieur GERAN** Christopher demande aux administratifs de présenter ce rapport.

A tour de rôle, Monsieur **TALBOT** DGS, Mme **RODE** Adjointe au DGS et Monsieur **VITALIS** DSTE, présentent à partir d'une projection ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Durant cette présentation seul **Monsieur le Maire** intervient sur :

- l'interrogation concernant la publication des derniers chiffres de l'INSEE issus du dernier recensement de la population Habissoise.
- quelques précisions qu'il a apportées sur le **plan séisme III** concernant la reconstruction des groupes scolaires de **Marigot** et de **Cousinière**
- la reconstruction de l'école de **Géry** qui ne sera plus réalisée par la Région mais bien par la collectivité elle-même.

Monsieur GERAN Christopher remercie ensuite les cadres territoriaux pour la présentation du rapport et invite le Conseil municipal à en débattre.

Monsieur GERAN Gaston après avoir salué l'ensemble de l'assistance, déclare que c'est avec beaucoup de satisfactions qu'il salue le travail effectué par l'équipe municipale et notamment par les administratifs.

Il fait savoir aussi à monsieur le Maire que certains projets initiés durant l'ancienne mandature ont trouvé leur prolongement et leur concrétisation durant cette mandature.

Il déplore qu'il n'y ait pas eu à aucun moment, dans le rapport, mention de cela d'autant, dit-il, que l'on travaille dans la continuité pour la collectivité.

Il prend l'exemple de la « **Case Saint-Michel** » où dit-il, un travail avait été fait...il cite aussi la reconstruction de la tribune du stade.

Il revient ensuite sur la performance des résultats budgétaires de la collectivité : il y a, dit-il, beaucoup d'élus, beaucoup de maires qui se glorifient... « Tant mieux pour le pays, tant mieux pour chaque territoire » rajoute-t-il.

Néanmoins, il affirme « en prenant Monsieur le Maire à témoin », que durant l'ancienne mandature, chaque exercice budgétaire était excédentaire mais qu'il y avait le déficit de la mandature précédente qu'il a fallu combler.

Il déclare qu'outre la période COVID difficile, que monsieur le Maire a hérité d'une conjoncture assez favorable qu'il conviendrait selon lui, d'en faire mention.

Il poursuit en disant que très souvent, il entend les Maires dire, qu'ils ont résorbé le déficit mais ils oublient trop souvent de reconnaître que cela a été fait grâce aux efforts des contribuables qui ont cotisé pendant un certain nombre d'années.

Il aborde également l'aspect technique du **Plan Pluriannuel d'Investissement** où il estime que la part de la collectivité est très négligeable sur un projet global d'environ 6 Millions.

Il n'y a que deux projets que la collectivité intervient à 100% : l'adressage et le renforcement du concept de l'image kakado.

A ce titre, il est surpris de constater que dans le PPI cette opération soit supportée à 100% par la collectivité, sachant dit-il, que c'est un produit qui est labellisé et que chaque année les partenaires soutiennent cette manifestation.

Il termine en déclarant que nonobstant ses observations, il déclare qu'à travers ces GOB qu'il y a 80% de points positifs pour la majorité municipale.

Monsieur GERAN Christopher revient sur « le contexte favorable » affirmé par Monsieur GERAN Gaston et déclare qu'il s'agit d'un avis dont il ne partage pas.

Il rappelle à ce sujet, que la période **COVID** a été très violente et inattendue et ce, dans un contexte mondial.

En outre dit-il, à leur arrivée aux commandes de la collectivité, le taux d'endettement était important.

Aujourd'hui, dit-il, cet endettement n'existe plus.

Il se rappelle qu'en 2022, quand ils ont présenté un **BP** en équilibre, Monsieur GERAN Gaston leur avait dit « l'important, c'est le maintenir ».

Il déclare « Aujourd'hui on l'a maintenu ! »

Il souligne également qu'en 2022, la commune sortait d'un déficit qui existait depuis plus de 10ans.

Monsieur GERAN Christopher, reconnaît qu'ils ont certes, relevé des projets qui étaient déjà présents, par exemple la maison du patrimoine, mais il a fallu dit-il, reprendre tout le plan de financement et « il y a plein de projets comme cela... »

Aujourd'hui, dit-il, il ne peut que féliciter la majorité municipale et les administratifs d'avoir eu l'audace d'y aller.

Il termine en disant qu'il est ravi du Rapport sur les Grandes Orientations budgétaires présenté ce jour et que le programme présenté à la population en 2020 a été respecté et qu'ils ont même été au-delà.

Mme TASSIUS demande la parole et déclare qu'à chaque fois, qu'il y a eu un projet initié par l'ancienne majorité, le Maire Jules **OTTO** l'a toujours précisé même quand il a fallu présenter ou inaugurer un projet.

Elle rajoute que Monsieur le Maire a toujours été très correct à ce niveau-là.

Elle étaye ses propos avec l'exemple de *l'espace Maya*.

Monsieur le Maire profite pour rappeler que l'ancien Maire était invité lors de l'inauguration de « *l'espace Maya* ».

Il n'a pas pu honorer cette invitation en raison d'une contrainte à la dernière minute.

Monsieur le Maire fait observer concernant ce projet, qu'il n'a jamais dit que c'est l'idée de « Jules OTTO »

Collectivement, dit-il, la nouvelle majorité a estimé que c'est un bon projet, ils l'ont poursuivi mais comme l'a rappelé son collègue GERAN Christopher, comme pour la maison du patrimoine, il a fallu tout « remouliné... mais tout n'est pas toujours très bon à dire à certains

endroits » et qu'il est prêt à échanger sur ce qu'ils ont trouvé, sur ce qu'ils ont cherché à régler sans accuser quiconque.

L'ancienne majorité, rajoute-il, faisait de son mieux avec des approches différentes de « notre vision ».

S'il fallait dit-il, polémiquer comme il entend dans certaines communes, par rapport à certains sujets qu'ils ont trouvés...

Avec son équipe, il a cherché d'autres alternatives, lui permettant de poursuivre ces chantiers. Il revient sur la Maison du Patrimoine pour affirmer que le panneau de chantier en 2020 était un panneau électoral car le plan de financement affiché n'était pas du tout bouclé avec des partenaires annoncés sans qu'aucun dossier soit déposé.

Monsieur le Maire affirme en effet, que l'idée de rénover la maison de patrimoine a démarré avant son arrivée, qu'il a partagé avec l'ancienne équipe dans les rangs de l'opposition, mais qu'il a fallu tout recommencer en allant chercher dans un premier temps les partenaires financiers.

Cet argument est valable pour tous les projets qu'ils ont estimé que c'était pertinent de les poursuivre.

Il répète qu'il n'a jamais dit qu'il n'a rien trouvé, cela a même permis d'aller plus vite.

Le réfectoire de Marigot, la place Maya...ce sont des dossiers qui techniquement n'étaient pas conformes.

Monsieur GERAN Gaston intervient pour préciser qu'il n'a jamais dit que la majorité actuelle a une posture qui ne soit pas loyale ... mais il répète que dans le rapport exposé aujourd'hui, il n'est mentionné à aucun moment cette idée de continuité du service public.

Il estime même que pour intéresser le citoyen à la chose publique, il faut dire les choses de manière sincère.

Aujourd'hui, dit-il, il y a une situation apaisée mais c'est le résultat d'une succession de sacrifices faites par les contribuables qui ont participé chaque année.

Il pense que la situation d'aujourd'hui n'est que la résultante d'un contexte plus favorable.

Il fait savoir aussi à Monsieur GERAN Christopher qu'il peut argumenter sur ce qu'il appelle « un contexte favorable » ce n'est pas un simple avis dit-il.

Il prend l'exemple de la masse salariale et affirme qu'il y a des départs à la retraite qui ont eu un effet positif sur les charges du personnel.

Mme TASSIUS persiste pour dire qu'elle n'est pas d'accord avec les arguments avancés par son collègue M. GERAN Gaston.

Elle affirme qu'il y a eu des recherches, des idées novatrices pour permettre de réaliser ces projets.

« Ce n'est pas l'ancienne majorité qui a donné toutes ses idées ni la capacité d'aller chercher des financements »

Elle profite pour saluer le travail des administratifs et avoue qu'elle n'avait jamais vu une telle profusion d'idées...

Elle déclare comme elle a déjà dit d'ailleurs, qu'elle est fière de ce **Maire** !

« Jacqueline, tu es dans ton rôle » lui répond Monsieur Gaston **GERAN**.

Le Conseil municipal

-Prend ensuite acte du rapport sur les Grandes Orientations Budgétaires 2025.

Participation au Relais Inter-Entreprises
--

RAPPORTEUR : Madame TASSIUS Jacqueline

Mme TASSIUS expose :

A l'instar de l'an dernier, l'arrivée du Relais-Inter-Entreprises édition 2025 s'effectue sur le territoire habissois.

Elle poursuit en disant, que cet événement s'inscrit dans une démarche globale consistant à allier animations sportives, économiques, touristiques et historiques.

Elle précise que le programme ainsi que le budget sont en cours d'élaboration.

Madame TASSIUS termine en invitant ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Monsieur GERAN Gaston demande la parole et déclare que si la collectivité à la possibilité d'accueillir le relais inter-entreprises à Vieux-Habitants avec un programme alliant aspect commémoratif et performance sportive dans un climat de convivialité avec un impact de communication pour le Maire, c'est une bonne initiative.

Mme TASSIUS remercie Monsieur GERAN Gaston pour ses encouragements et lui donne rendez-vous d'ores et déjà le 27 Mai qui sera une fête encore meilleure que l'année dernière.

On passe au vote :

Le Conseil municipal,

Considérant l'impact de cet événement sportif et culturel pour le territoire.

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la participation de la collectivité dans l'organisation de l'arrivée du Relais Inter-Entreprises - Edition 2025 sur le territoire de Vieux-Habitants.

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour élaborer un programme d'animations et d'engager les dépenses inhérentes à cette opération.

-D'inscrire ces dépenses au budget de l'exercice en cours.

Participation à l'organisation d'une course cycliste à étapes
--

RAPPORTEUR : Monsieur RAMASSAMY Gérard

M.RAMASSAMY expose :

Du 28 au 30 mars prochain, le club cycliste "**RAYON D'ARGENT**" organise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes une course à étapes.

L'association se donne pour ambition de créer une dynamique sportive, économique et d'attraction touristique sur l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC).

Monsieur RAMASSAMY demande à ses collègues de bien vouloir l'autoriser à soutenir l'initiative de ce club qui ne peut être que bénéfique pour le territoire.

Il propose d'attribuer la somme de **2000,00 €** pour permettre l'achat du maillot du meilleur grimpeur floqué du logo de la commune.

Il précise que c'est le « Grand prix de la Banane » qui revient.

Monsieur le Maire pour compléter la note de synthèse, précise que la collectivité est aussi « Ville départ ».

C'est le 29 mars répond **Monsieur RAMASSAMY**.

Monsieur le Maire souligne également que dans le Grand Sud Caraïbes, il y a 11 communes et toutes les collectivités ne peuvent pas avoir une arrivée...l'année prochaine ce sera peut-être le tour de Vieux-Habitants d'avoir une arrivée.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

-De soutenir l'initiative de l'association RAYON D'ARGENT en approuvant l'organisation de cette course à étapes qui se déroulera du 28 au 30 mars 2025.

-D'attribuer une subvention de 2000,00 € pour l'achat du maillot du meilleur grimpeur floqué du logo de la commune.

-D'inscrire cette dépense au budget de l'exercice en cours.

Participation au 74 ^{ème} tour cycliste de la Guadeloupe UCI 2.2

RAPPORTEUR : Monsieur RAMASSAMY Gérard

M. RAMASSAMY expose :

La ville de Vieux-Habitants a été retenue en tant que « **Ville étape** » pour le départ de la **8^{ème} étape du 74^{ème} Tour de Guadeloupe UCI 2.2** qui se déroulera le **samedi 09 août 2025**.

Aussi, il précise outre. les moyens sécuritaires et logistiques, la collectivité devra verser **7 000 euros** au Comité Régionale de Cyclisme conformément à la convention jointe.

Aussi, il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Monsieur RAMASSAMY pense qu'il faut être solidaire, toutes les communes ne peuvent pas avoir chaque année une arrivée.

Monsieur le Maire fait observer qu'une arrivée c'est **18 000 Euros** et en comptant tous les frais annexes, ce sont près de **40 000 €** pour une collectivité.

Monsieur BOULON demande le lieu de l'arrivée de la **8^{ème} étape**.

Monsieur RAMASSAMY n'a pas la réponse.

Monsieur GERAN Gaston, interroge Monsieur le Maire sur dit-il, un fait qui a toute son importance dans le cadre du ***Pays de la mémoire***. Il fait constater que sur la convention de partenariat avec le comité cycliste, il est mentionné que le siège de la collectivité, est situé ***Boulevard du Gouverneur Général Félix EBOUE***.

Monsieur le Maire lui répond qu'il préfère laisser le soin au DGS, **M. TALBOT**, de lui donner les explications.

A ce dernier de relater que la démarche officielle pour inscrire « **boulevard des habissois souverains** » n'a jamais été effectué au niveau du cadastre.

Monsieur GERAN Gaston revient sur la situation du collège qui malgré la dénomination collège « **Suze ANGELY** » constate qu'en termes de signalétique c'est porté « **Anse POULAIN** »

Monsieur le Maire lui rassure, qu'il a déjà signalé à ***Route de Guadeloupe*** cette situation. S'agissant poursuit-il, du ***Boulevard du Général Félix EBOUE***, il rappelle que Feu Emile **ENOFF** avait manifesté sa désapprobation à ce changement de dénomination mais « quand on prend une délibération, on va jusqu'au bout ».

C'est un travail, dit-il, qu'il effectue avec l'administration et notamment avec le service urbanisme où il y a beaucoup de situations similaires.

Il affirme que le DGS l'avait déjà interpellé sur la situation du ***Boulevard du Général Félix EBOUE*** qui est en même temps « ***Boulevard des Habissois Souverains*** ».

L'adresse officielle demeure ***Boulevard du Général Félix EBOUE*** et beaucoup de partenaires utilisent cette adresse.

Il termine en disant que la délibération est prise, il faut aller jusqu'au bout.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation de la collectivité au 74^{ème} tour cycliste de la Guadeloupe et l'organisation du départ de la 8^{ème} étape prévue le samedi 09 août 2025.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « ville étape » annexée avec le Président du Comité Régional de Cyclisme.*
- D'attribuer la somme de 7000,00 € au Comité Régionale de Cyclisme*
- D'inscrire cette somme au budget de l'exercice en cours.*

Subvention exceptionnelle à accorder à l'association « PIKAN »

RAPPORTEUR : Monsieur OTTO Jules

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association PIKAN pour son implication dans les divers défilés ayant eu lieu sur l'ensemble du territoire de Guadeloupe au titre de la **saison carnavalesque 2025**.

Il motive ce projet, d'une part, par la contribution de cette association à la préservation du patrimoine culturel Guadeloupéen et au rayonnement du territoire habissois et d'autre part, par les nombreuses dépenses que génère ce type d'opération notamment en matière de frais de déplacement.

Il termine en disant qu'il avait rencontré le Président et qu'il s'était engagé à proposer aux membres du conseil municipal d'accorder la somme de **5 000,00 euros** à l'association **PIKAN** même si le Budget n'est pas encore voté et ce, en attente de la répartition des subventions aux associations.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 5000,00 € à l'association « PIKAN ».*
- Que cette somme permettra de payer une partie des frais liés aux divers déplacements durant la saison carnavalesque 2025.*
- De ponctionner cette somme sur le budget de l'exercice en cours.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

Recrutement dans le cadre du dispositif PEC
--

RAPPORTEUR : Madame CANGOUE Anne-Marie

Mme CANGOUE expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir au dispositif PEC (Parcours Emploi Compétence).

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner nos publics en difficultés et particulièrement ceux les plus éloignés du marché du travail, vers une inclusion durable dans l'emploi :
- Faciliter l'accès à la formation de ces publics favorisant ainsi leur employabilité :
- Répondre à un besoin au sein des services de la collectivité en termes d'effectif, notamment dans les domaines de l'animation périscolaire, de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement.

Madame **CANGO** ajoute que dans le cadre de ce dispositif, la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat.

Aussi, elle demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 15 contrats aidés dans le cadre du dispositif « PEC » au titre de l'année **2025**.

L'enveloppe budgétaire estimée pour cette opération, s'élève à **190 000 euros**, incluant la rémunération et la formation.

Le montant de la participation de l'Etat est estimé à **98 500 €**

Mme CANGO invite ses collègues à bien vouloir en délibérer.

Monsieur GERAN Gaston demande la répartition de ces 15 postes d'autant que dans les grandes orientations budgétaires, il y a une démarche pour soutenir les personnes privées d'emploi dans le cadre de chantier d'insertion.

Il interroge Monsieur le Maire sur la possibilité de faire un effort plus conséquent en matière de recrutement de PEC.

Monsieur le Maire laisse le soin à Mme **JEREMIE**, DRH, de répondre sur la répartition des 15 postes et interviendra ensuite.

A **Mme JEREMIE** d'expliquer que la majorité des recrutements se situe là où il y a un réel besoin essentiellement dans les écoles et notamment durant la pause méridienne pour encadrer les enfants.

20% dit-elle, sont affectés au service technique et une personne à la police municipale qui fera fonction d'ASVP.

Monsieur le Maire revient sur l'interrogation de Monsieur **GERAN** Gaston et précise que les **15 PEC** relèvent d'une démarche avec le Conseil Départemental pour des Bénéficiaires de RSA.

Pour les autres chômeurs de longue durée, il rappelle le dispositif **Zéro Chômeur de Longue Durée (ZCLD)** où des opportunités vont se présenter dit-il.

Monsieur le Maire évoque également un chantier d'insertion qui sera mis en place au cours de cette année pour rénover le local de l'association « **Bois d'Inde** ».

Il précise que ce chantier porté sur les métiers du Bâtiment, se donne pour objectif de faire monter en compétence un certain nombre de personnes privées d'emploi.

En lien avec France -Travail, une douzaine de jeunes seront recrutés dans le cadre de ce chantier.

Il fait savoir aussi que dans le cadre du dispositif **ZCLD**, une Entreprise à But d'Emploi (**EBE**) devrait voir le jour sur le territoire.

Tout ceci devrait permettre d'insérer d'autres personnes dans le monde de l'emploi en **2025**.

On passe au vote

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de 15 personnes dans le cadre du dispositif PEC.

-D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat pour sa participation.

-D'inscrire les crédits correspondants sur le budget Primitif 2025 de la Commune aussi bien en Recette qu'en Dépense.

Convention d'adhésion au Centre Départemental de Gestion pour la médecine préventive

RAPPORTEUR : Madame DARMIN Cindy

Mme DARMIN expose :

Dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) les employeurs territoriaux doivent assurer un suivi médical de leur personnel, conformément aux articles L812-3 et suivants du code général de la fonction publique, ainsi qu'au décret n°85603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, et à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La précédente convention signée avec le CDG pour cette mission est arrivée à son terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Pour rappel, la convention a pour but de :

- définir les modalités d'intervention du CDG en matière de santé au travail.
- déterminer le montant de la participation financière de la collectivité.

1 Missions de la médecine de prévention

- Une **fonction de surveillance** : le médecin du travail procède à ses examens médicaux réguliers et donne son avis sur l'aptitude des agents à exercer leurs fonctions.
- Une **fonction préventive** : elle consiste à éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Le médecin surveille notamment leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé.
- Une **fonction d'évaluation** : le médecin du travail vérifie l'**aptitude des agents à exercer les tâches qui lui sont confiées** à ce titre, il peut conseiller l'employeur sur les mesures à mettre en place pour adapter les postes de travail aux agents.

2 – Participation financière de la collectivité

La participation financière aux frais de fonctionnement du service de médecine préventive s'élève à :

- 115.00 € par agent convoqué, pour les visites annuelles ou les visites occasionnelles
- 300.00 € par demi-journée, pour les actions sur site.

Conformément aux articles L812-3 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, ainsi qu'au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, et à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les employeurs territoriaux doivent assurer un suivi médical de leur personnel.

La précédente convention signée avec le CDG pour cette mission étant arrivée à son terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

On passe au vote

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de « Médecine Préventive » du Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe.

-D'inscrire les crédits correspondants sur le budget Primitif 2025 de la Commune.

RAPPORTEUR : Madame DARMIN Cindy

Mme DARMIN expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir à un personnel pour effectuer des vacations dans un établissement scolaire.

Il sera chargé de porter assistance à un enfant nécessitant une attention particulière à l'école maternelle de Marigot, pendant la pause méridienne.

Le coût total chargé de ce recrutement, pour la période de mars à juin 2025, à raison de 2 heures par jour, s'élève à **1700 €**.

Elle invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.

Monsieur le maire précise que ce recrutement fait suite à des difficultés rencontrées avec un enfant hyperactif de la maternelle de Marigot.

L'Education Nationale dit Monsieur le Maire, met du personnel pour encadrer ces enfants mais le jeune qui assure cette mission à l'école maternelle de Marigot dispose d'un CDI de 18 heures et n'exerce pas seulement à Vieux-Habitants.

Il n'a pas suffisamment de temps pour encadrer cet enfant notamment durant la pause méridienne et ce, malgré l'accompagnement des parents.

Mme DARMIN rajoute que face à la recrudescence des enfants hyperactifs, les agents communaux ont de plus en plus de mal à les encadrer.

L'objectif dit-elle, est de voir comment le rectorat pourrait accompagner la collectivité durant la pause méridienne.

« Il faut donner à nos agents plus d'outils et de formation pour remplir cette fonction » renchérit **Monsieur le Maire**

« Qui peut détecter l'hyperactivité des enfants ? » demande **Mme GOMBAULD**

« Le médecin scolaire, le médecin de la famille » répond **Monsieur le Maire**

« Ils ont leur notification ? » demande **Mme GOMBAULD**

« Oui, oui » répond **Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rajoute que c'est une famille de bonne composition, la maman est consciente de la situation de son enfant à tel point qu'elle est restée une année sans chercher du travail pour se consacrer à lui.

On passe au vote

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un vacataire, pour assurer l'encadrement d'un enfant nécessitant une attention particulière à l'Ecole Maternelle de Marigot, pendant la pause méridienne, pour la période de mars à juin 2025.

-De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,00 €.

-D'inscrire au budget de l'exercice en cours les crédits correspondants.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire profite pour réitérer ses remerciements aux cadres de la collectivité pour leur implication et leur sérieux.

Il les félicite pour la présentation des Grandes Orientations Budgétaires qui est le résultat d'un travail collégial.

Ce n'est pas le travail dit-il, du DGS M. **TALBOT** ou de la DGA Mme **RODE** ou du DSTE M. **VITALIS** mais un travail de collaboration avec l'appui de la DRH Mme **JEREMIE** et de la DAF Mme **PRADEL**.

Monsieur le Maire remercie également Monsieur **ZAMORE** qui a assisté à l'ensemble des travaux du conseil municipal et qui sera dit-il, prochainement dans cet hémicycle pour le vote du **CFU 2024**

Monsieur ZAMORE demande la parole pour remercier Monsieur le Maire de l'avoir invité. Il affirme qu'il a été très impressionné par la qualité du rapport présenté par les services.

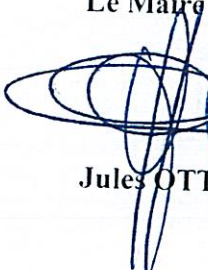
Il fait savoir aussi, qu'il a cette particularité, de se déplacer dans les collectivités du Sud Basse-Terre, mais ce soir, il a été très touché par l'investissement des cadres et la qualité de la restitution, ce qui lui donne dit-il, encore plus de motivations à travailler avec la collectivité car « je sens que l'on est dans un environnement favorable ».

Il déclare aussi avoir appris beaucoup de tous les chantiers dont certains sont déjà abouti, d'autres en cours de réalisation.

Il constate qu'il y a un dynamisme assez remarquable et félicite la municipalité et l'équipe administrative.

Il termine en disant qu'il a été très satisfait du moment passé durant ce conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, lève la séance il est 20h40.

Le Maire

Jules OTTO



Secrétaire de Séance



Louis-Jules DARES

L'année 2022, a vu naître le **MAI HABISSOIS** porté par la volonté de la majorité municipale, et doter la commune d'un espace d'expression capable de conjuguer la richesse de nos potentialités et l'expression citoyenne.

Nous proposons donc à la population cette 3^{ème} édition en réservant une place de plus en plus importante à la population en optimisant le déploiement de l'événement sur le territoire de la commune, Les importants travaux de réhabilitation engagés sur les édifices à forte valeur patrimoniale donneront un accent particulier aux activités de **Folies Fondas** dans le bourg : La maison Saint Michel et l'église SAINT-JOSEPH seront fraîchement rénovées.

Le Mercredi 30 Avril 2025

19h00 : Election de Miss VIEUX-HABITANTS sur le stade de VIEUX-HABITANTS

Artistes invités : Krys – Riddla – Holly J – Joëlle URSULL – Artistes surprises...

THEME : L'inclusion au cœur du patrimoine et la diversité

Le Jeudi 01 Mai 2025

07h00 : Randonnée Pédestre à grande rivière à la découverte de la cascade Paradis avec l'association L'ETANG BEACH

Contact : Mme DESBOIS Marie-Estelle : 0690 48 15 65

08h00 : La Ronde Habissoise : Course cycliste réservée aux élèves licenciés des clubs de la Guadeloupe organisée par l'association ECO dans les rues du bourg

Le Vendredi 02 Mai 2025

21h00 : LEWOZ organisé par l'association KAOKA animé par le groupe 7 SON@TO à Boulevard devant la salle KAOKA

Le Samedi 03 Mai 2025

08h00 : HANDIVALID : Marche détente associant des personnes valides et personnes en situation de Handicap organisée par la KAHMA, l'association Cascade Paradis et la ville de Vieux-Habitants.

Parcours : **DEPART** Place Teddy RINER – Bd des Habissois Souverains – Plage SIMAHO – Bd Maxime LUBINO – Collège Suze ANGELY – Rocroy Nord – **RETOUR** – BD Maxime LUBINO – SDIS – Rue MALESPINE- SUEDOIS Germaine – Rue Nestor PHILOGENE – Rue Adolphe ROLLIN – Place Teddy RINER – **ARRIVEE** : plage SIMAHO

Inauguration de la tribune du stade Milton JAMES

17h00 : Coupure du Ruban et dévoilement des enseignes
Prise de parole

18h00 : Match de Foot Ball : Equipes : JSVH – JUVENTUS

19h00 : **PODIUM** avec des **ANIMATIONS DIVERSES** sur la place Teddy RINER

Danses et chants avec l'association KAOKA - Danse quadrille avec l'association les Viducasses -

Danse de Ka moderne avec l'association KA ZEPIS – Danse avec l'association HABISS TWIRL – Danse avec l'association PIKAN

Prestation chant avec M. SERIN Urbain

Remise de récompense du Match

21h00 : Hommage à Patrick SAINT ELOI avec un plateau d'artistes surprises

Dimanche 04 Mai 2025

08h00 : Messe à la chapelle notre Dame de Lourdes à Beausoleil

09h00 : **Finale de la compétition de pétanque** au stade Milton JAMES

09h30 : Défilé de majorettes et des officiels

PARCOURS : **DEPART** devant la Mairie – Bd des Habissois Souverains – Rue MALESPINE SUEDOIS Germaine – Rue Nestor PHILOGENE – Rue Adolphe ROLLIN – BD des Habissois Souverains – **ARRIVEE** : Monument aux morts

10h00 : Dépôt de gerbes au monument aux morts - Chants au balcon de la maison Saint Michel avec le groupe MASKO JAZZ

Inauguration de la Maison Saint Michel réhabilitée et du Kiosque d'informations touristiques

10h30 : Coupure du Ruban et dévoilement des enseignes

Prise de parole sur le balcon de la maison Saint Michel, Face Mairie

Cérémonie protocolaire de Folies FONDAS

11h00 : Prise de parole sur la place Nathalien ETNA

Intermède musical avec le groupe MASKO JAZZ

13h30 : Vin d'honneur

20h00 : **PODIUM d'artistes** avec le groupe UNITY

WERE VANA – KEROS'N - RACHELLE ALISSON — VOODOO Studio

Le Jeudi 08 Mai 2025

08h00 : **Rando brunch** organisée par l'association les viducasses

08h00 : **Hommage à Daniel CANGO** organisé par la JSVH sur le stade Milton JAMES : **Tournoi avec 4 équipes séniors**

09h00 : **Journée Culturelle Autour du GWO KA** et des jeux traditionnels organisée par l'association KA'ZEPIS au local de l'association à Géry.

Le Vendredi 09 Mai 2025

20h00 : **Soirée de KARAOKE FULL MOON** au restaurant O'LOKAL sur la plage Simaho

Le Dimanche 11 Mai 2025

09h00 : **La Rue de l'artisanat** organisée par l'association Alternative 119 portion de la route entre la poste et la fin du cimetière.

MARIGOT

Animation Culturelle au complexe sportif de la Voute Aurel BEAUJEAN de Marigot

Le MAI HABISSOIS de cette année permettra un retour vers la mer source nourricière et d'activités socio-culturelles à Marigot. D'excellents moments seront à partager. Le concept Bleu habissois assume une double fonction d'incitation et d'implication

Le Vendredi 16 Mai 2025

09h00 : **Ouverture du village d'informations :**

Découvertes des métiers de marins pêcheurs

- ☞ Le CAP Maritime de Matelot (CAPM) Accès : après la classe de 5ème,
- ☞ Le Bac Pro « Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes option pêche » (CGEM),
- ☞ Le BTS maritime « Pêche et Gestion de l'Environnement Marin »,
- ☞ Le certificat de matelot pont (CMP).

Découverte des techniques et types d'engins du métier de marin pêcheur :

Métier de conciergerie maritime (aider les voiliers entretien mécanique, répondre aux services domestiques, soutenir le ravitaillement)

Démonstration de confection d'outils de pêche :

Comment fabriquer un filet, un chalut, une senne, un casier, une ligne, une palangre, un moteur de bateaux par les marins pêcheurs du territoire.

09h30 : **Quizz** portant sur la thématique de l'environnement marin avec les écoles de Blanchet Gourbeyre et la MFR de Vieux-Habitants avec des lots à gagner

10h00 : Débat sur le Terrain basket

Thème : Sensibilisation aux méfaits du Chlordécone et de la sargasse face à la richesse des fonds marins habissais

Action proposée et animée par L'Archipel des sciences, L'INRAE, L'association Jafa et le Parc National

Partenariat avec Marc PATUROT – Spéciales saveurs des fonds marins

13h00 : Pause déjeuner

17h00 : Vente de « Balaou an tout sòs » organisée par le Restaurant le K'NON sur la plage de la voute

18h00 : Concours de pêche à la ligne organisé par l'association AVHCLS

21h00 : Veillée culturelle avec BB ROSPART (chants-théâtre-humour-jeux traditionnels)

Le Samedi 17 Mai 2025

05h00 : KOUD' SENN organisé par les marins pêcheurs du territoire en collaboration avec Yohan ROËDIN

08h00 : Kout tanbou é kòn a Lambi

09h00 : Vente de poissons

10h00 : PLAGES SIMAHO

Remise et Apposition de plaques pour les différents lauréats du concours culinaire de 2022, autour des produits de la mer. Les différents prix seront remis par les élus de la délégation économique et M. le Maire.

14h00 – 16h00 : Balade sur le littoral avec les marins pêcheurs

15h00 : PLAGES DE LA VOUTE

Jeux de société avec l'association Ti'EKAU

15h30 : Concours du meilleur bokit à base de produits de la mer (lambi, chatrou, thon) avec les « food truck »
De nombreux prix à gagner.

17h00 : Mini festival de quadrille au commandement « figi kont figi »

17h30 : Concours de pêche à la ligne organisé par la station VITO et l'association « La qualité Habissoise »

19h00 : Match de Football avec les équipes ASC LES FLAMBOYANTS – PARABOLE DP

19h00 : Karaoké conviviale organisé par l'association EDEN CLAD dans la salle polyvalente du Bourg

20h00 : Animation musicale avec le groupe **STONE STANDARD** organisée par le Restaurant « A KA MAMI »

Le Dimanche 18 Mai 2025

LA VOUTE

10h00 : Tournoi exhibition de pétanque

10h00 : Hommage à deux marins pêcheurs : M. Franceslas MINOS et Yvon TALBOT

11h00 : Messe des marins pêcheurs sur le terrain de Basket

12h30 : Procession en mer

13h00 : Cocktail

14h00 : Concours de Domino organisé par l'association ZEN FAMILY DOM au restaurant K'NON

15h00 : Animations sportives et nautiques (Natation, canoë kayak) organisée par le service des sports

COUSINIÈRE

Animations culturelles et sportive au city stade

Ce temps de festivité, ce sera l'occasion de nous réconcilier avec les lolos, avec des lieux patrimoniaux méconnus et des pratiques socio-culturelles en sommeil.

Le Jeudi 22 Mai 2025

16h00 : SWÉ Intergénérationnel par chaque équipe au city stade de Cousinière dont une personne âgée (60 ans et plus) et un enfant (11 – 12 ans)

Contact : Hubert NANOR : 0690 72 66 73 - Gérard RAMASSAMY : 0690 90 28 98 – Ernan BOULON : 0690 41 44 79

Le Vendredi 23 Mai 2025

09h00 : Ouverture d'une grande exposition au BIK@WEB

Thème : Quand le manioc dévoile les secrets de sa transformation de M. Jacques BOA

10h00 : Le 08 Mars 2025, M. Jacques LATIVE, pionnier de l'aménagement des espaces verts, nous a quitté.

Pour faire œuvre de mémoire, ses enfants ont accepté d'ouvrir son espace de vie pour permettre à la population de découvrir la richesse de ce site.

10h00 : Journée porte ouverte ou quand NANNI fait de son Lolo un espace d'animations patrimoniales

Quadrille et biguine avec l'accordéoniste M. Henry FRANCIUS, « Gragée » de manioc, Boudin fait maison, ...

18h00 : Concept « Domino, Loto, Débat » autour de la vie du quartier et ses ressources au BIK@WEB

18h30 : Exposition de peinture « CIMARRON » de l'artiste peintre Edouard JOUREAU à la Médiathèque Médélice BAPTISTA

22h00 : Léwoz avec l'association K'ZEPIS à Grosse Roche – Vente de repas

Le Samedi 24 Mai 2025

07h00 : Marché Agricole sur le Tuff

12h00 : Pause déjeuner en musique sur le Tuff

16h00 : Tracé des mornes (2^{ème} édition)

PARCOURS : Départ : Café CHAULET – RN2 – Bd des Habissois Souverains – Bd Maxime LUBINO – Rue du Père BRETON – Rue Clodomir NOLAR – Rue Martin LUTHERKIN – Route de Beausoleil – Chemin les Ecores – Chemin du TUFF – **Arrivée du 1^{er} GROUPE** Terrain SAGET

2^{ème} GROUPE (suite) : Chemin de Coucou – Chemins des poiriers – Grande Ravine – Mont Repos – Le TUFF – Chemin de cousinière – Chemin de Campêche – Route de Pléssis – Chemin de Cousinière - Route de Grand-Croix – Chemin le Tuff – **Arrivée** Terrain SAGET.

17h00 : Dégustation de « kassav » avec la Manioquerie Didier PEZERON sur le terrain SAGET

PODIUM Sur le Terrain SAGET

19h00 : « Doukou a lokans mizik è bèl pawol » avec Claude DANICAN

20h00 : Comique Show avec Laurence JOSEPH

20h45 : Concours « o pi fè moun ri »

21h00 : Prestation musicale avec le groupe SISMIK

BOURG

COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Le mois de Mai représente depuis toujours un temps privilégié pour mettre en avant l'histoire, en s'appuyant cette année sur un temps Culturel, une séquence d'échanges historiques de premier choix, un temps d'intégration d'une nouvelle technologie dans une page de découverte et d'exploration artistique et enfin en conclusion une séquence Sportive royale.

Le Lundi 26 Mai 2025

18h00 : Animation Culturelle organisée par l'association KAOKA sur la place Teddy RINER

Prise de paroles – Dépôt de gerbes – Prestation d'une chorale populaire – Déclamations de slameurs

18h00 : CIMARRON (Une exposition de peinture de l'artiste Edouard JOUREAU) à visualiser via le téléphone portable dans différentes sections de la commune organisée par FDG (Fonds de Dotation de la Guadeloupe) et la médiathèque Médélice BAPTISTA

19h30 : Rencontre littéraire organisée par la Médiathèque Médélice BAPTISTA

Nomination de l'historien Frédéric REGENT au grade citoyen d'honneur

Présentation du livre « libres de couleur : les affranchis et leurs descendants en terre d'esclavage XIIème - XIXème siècle »

Modérateur : Jean N'SONDE

Le Mardi 27 Mai 2025

ARRIVEE DU RELAIS INTER-ENTREPRISES sur la plage SIMAHO

THEME : « Le Sport pour tous »

08h00 : Dépôt de gerbe sur la place Teddy RINER - Défilé des officiels et des associations, accompagnés du groupe K'MAWON

09h00 : Ouverture du village d'accueil organisé par le Comité du RIE et la ville de Vieux-Habitants.

Mot de bienvenue et prise de parole : M. Harry NOYER, Président du RIE 27 MAI – M. Jules OTTO, Maire et

Conseiller Départemental - **Les parrains :** Coraline VITALIS et Yannick BOREL, Escrimeurs

Réalisation de l'Arbre de liberté et Exposition : « Nèg mawon » avec la Médiathèque

Podium d'Animation autour du sport avec des professionnels sportifs : Jenny POLIAN - Steeve ABENAQUI ...

Activités sportives réalisées par l'association KALAMUS

Parcours du combattant organisé par les Pompiers

Activité KAYAC (Sortie en Mer) proposée par le service des sports

Exposition sur les traces de l'histoire de la Guadeloupe accompagné d'un Quizz animés par les historiens Luidgi DINMAHOMED et Harry CLOTAIRE

10h30 / 15h00 : Arrivée des relayeurs sur la plage SIMAHO

17h00 : KOUD TANBOU Organisée par l'association KA' ZEPIS sur la plage SIMAHO

Le Samedi 31 Mai 2025

05h00 : Le TRAIL du café 2025 organisé par l'association Team trail Café